

Coopération décentralisée avec Douroula (Burkina Faso) - Seconde phase du programme de développement local - Convention de collaboration d'une durée de trois ans entre la Ville de Besançon, l'Association pour le Développement du Département de Douroula (ADDD) et l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à l'accord donné par le Ministère des Affaires Etrangères pour participer financièrement à la seconde phase du Programme de Développement Local dans le Département de Douroula, il convient que la Ville de Besançon signe une convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2000, avec l'Association pour le Développement du Département de Douroula et avec l'opérateur choisi en commun, l'Association Française des Volontaires du Progrès chargée de la mise en oeuvre dudit programme.

Cette seconde phase du Programme de Développement Local dans le Département de Douroula vise principalement deux objectifs :

- le renforcement des structures locales existantes en vue de leur autonomisation et le soutien à la mise en place progressive d'autorités locales décentralisées,

- l'amélioration des conditions et du niveau de vie de la population du département de Douroula avec la poursuite de la réalisation d'équipements collectifs en matière d'éducation, de santé et d'approvisionnement en eau potable, avec la continuation des efforts en matière d'alphabétisation et de formation des habitants et avec le soutien d'opérations dans le domaine économique (agriculture, lutte contre l'érosion, activités économiques diverses...).

Le budget global de la deuxième phase du programme s'élève à 3 008 000 FF pour trois ans. Il est composé des participations suivantes :

1. Participation de la Ville de Besançon	2 114 000 FF
- dont :	
· apport financier de la Ville	838 000 FF
· valorisation suivi de la Ville	219 000 FF
· apport du Ministère des Affaires Etrangères	1 057 000 FF
2. Apport des habitants de Douroula	462 000 FF
- dont :	
· contribution financière	285 000 FF
· contribution en main-d'oeuvre	177 000 FF
3. Apport de l'AFVP	
- Prise en charge d'un Volontaire du Progrès assurant le suivi du programme à Douroula	432 000 FF

La Ville de Besançon verserait à l'AFVP (délégation du Burkina Faso) sa participation de 1 895 000 FF (comprenant son propre apport et celui du Ministère des Affaires Etrangères dont elle sera amenée à faire l'avance), selon les modalités suivantes :

- au 1 ^{er} juillet 2000	312 500 FF
- au 1 ^{er} janvier 2001	312 500 FF
- au 1 ^{er} juillet 2001	315 000 FF
- au 1 ^{er} janvier 2002	315 000 FF
- au 1 ^{er} juillet 2002	320 000 FF
- au 1 ^{er} janvier 2003	320 000 FF

L'AFVP (délégation du Burkina Faso) assurerait la gestion de ces crédits et rendrait compte à la Ville de Besançon, trimestriellement de leur emploi et annuellement avec la production d'un bilan récapitulatif.

La Commission Municipale des Relations Internationales réunie le 16 mars 2000 propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2000 avec l'ADDD et l'AFVP, cette dernière ayant le rôle d'animateur du programme de développement local durant ce laps de temps à Douroula,

- de verser à l'AFVP les sommes prévues au titre de la participation de la Ville de Besançon suivant l'échéancier indiqué ci-dessus, à prélever sur les crédits inscrits sur la ligne 92.04.6574.95070.00400 au budget de l'exercice en cours.

«**M. BARETJE** : Nous avons délibérément choisi d'oeuvrer localement à Douroula avec le relais, l'appui conseil de l'Association Française des Volontaires du Progrès qui est une ONG connue, reconnue notamment en Afrique sahélienne francophone. La nouvelle convention qui est soumise à votre approbation, concerne l'AFVP et également l'ADDD (l'Association pour le Développement du Département de Douroula) qui représente les habitants, les villageois des 12 villages de ce département. Nous avons affaire, en ce qui concerne cette coopération décentralisée, à un exemple tout à fait probant de jumelage-coopération qui entraîne de multiples partenaires, en plus du Ministère des Affaires Etrangères qui va apporter en trois ans plus de 1 MF et de la Ville de Besançon, qui devra apporter autant. Je citerai comme partenaires : la ville de Neuchâtel, depuis 5 ou 6 ans, plus de 80 000 F par an, la ville de Kuopio, pour un programme de reforestation, de lutte contre la déforestation, la ville d'Arbois pour des chantiers de jeunes et pour un nouveau forage, etc.»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.